



VILLE
DE

LAVIT DE LOMAGNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Nous, Maire de la Commune de LAVIT de LOMAGNE
Vu le Code de l'Administration Communale,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande présentée par Madame Céline Jourdain et Monsieur Patrick Pillon, Co-Présidents de l'Association Vis Ta Lomagne,

ARRÊTE

Article 1

A l'occasion des marchés gourmands qui se dérouleront les jeudi 11 juillet et jeudi 22 août 2024, Place de la Halle et Place de l'Hôtel de Ville, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits, à compter de 14h00, Rue de la République (section comprise entre l'Eglise et l'agence immobilière- Leti'Boutik), Rue de l'Eglise, Rue Matabiau, Rue de Puygaillard, Rue du Général Baget.

Article 2

L'itinéraire de déviation empruntera le boulevard Sabathé et le boulevard des Amoureux.

Article 3

Il sera interdit de stationner devant les barrières afin de laisser libre accès aux véhicules de secours.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de LAVIT de LOMAGNE.
- Madame Céline Jourdain et Monsieur Patrick Pillon
- Service technique de la commune
- SDIS

Fait à LAVIT de LOMAGNE
Le 28/06/2024
Le Maire,

HÔTEL DE VILLE

82120 LAVIT-DE-LOMAGNE

Tél. 05 63 94 05 54 - Fax 05 63 94 11 10 - Email : mairie-lavit.de.lomagne@info82.com

